

Dans cet extrait de De la liberté (1859), John Stuart Mill examine les conditions sous lesquelles une société civilisée peut légitimement user de la force contre un individu.

Vocabulaire :

- *Souverain : Dans le texte, Mill utilise ce terme pour décrire l'autonomie complète de l'individu sur son propre corps et esprit, soulignant que personne d'autre ne peut légitimement exercer de contrainte sur lui en ce qui concerne ces aspects.*
 - *Contraindre : Ce mot signifie ici l'action de forcer quelqu'un à faire quelque chose contre sa volonté. Mill soutient que cette contrainte ne peut être justifiée que pour éviter un tort à autrui, et non pour le bien de l'individu lui-même.*
-

La seule raison légitime que puisse avoir une communauté civilisée d'user de la force contre un de ses membres, contre sa propre volonté, est d'empêcher que du mal ne soit fait à autrui. Le contraindre pour son propre bien, physique ou moral, ne fournit pas une justification suffisante. On ne peut pas l'obliger ni à agir ni à s'abstenir d'agir, sous prétexte que cela serait meilleur pour lui ou le rendrait plus heureux ; parce que dans l'opinion des autres il serait sage ou même juste d'agir ainsi. Ce sont là de bonnes raisons pour lui faire des remontrances ou le raisonner, ou le persuader, ou le supplier, mais ni pour le contraindre ni pour le punir au cas où il agirait autrement. La contrainte n'est justifiée que si l'on estime que la conduite dont on désire le détourner risque de nuire à quelqu'un d'autre. Le seul aspect de la conduite d'un individu qui soit du ressort de la société est celui qui concerne autrui. Quant à l'aspect qui le concerne simplement lui-même son indépendance est, en droit, absolue. L'individu est souverain sur lui-même, son propre corps et son propre esprit.

John Stuart Mill, De la liberté, 1859, Folio-Essais, trad. L. Lenglet, Chapitre Premier, « introduction », p. 74

Questions au fil du texte :

1. Quelle est cette "seule raison légitime" selon Mill ?
2. Pourquoi selon Mill, il n'est pas légitime d'utiliser la force pour d'autres raisons ?
3. Pourquoi Mill considère-t-il que le bien de l'individu lui-même ne justifie pas la contrainte ?
4. Quel type de bien (physique ou moral) Mill mentionne-t-il ici comme insuffisamment justifiant l'usage de la force ?
5. Que critique Mill dans cette phrase ?
6. Pourquoi est-il important pour Mill de limiter l'obligation à ce qui concerne autrui ?
7. Quels moyens Mill considère-t-il comme appropriés pour influencer quelqu'un ?
8. En quoi ces moyens diffèrent-ils de la contrainte ou de la punition ?
9. Quelle condition Mill impose-t-il pour que la contrainte soit justifiée ?
10. Comment Mill distingue-t-il le tort causé à autrui du tort que l'individu pourrait se causer à lui-même ?
11. Selon Mill, quel aspect de la conduite individuelle relève de la société ?
12. Pourquoi Mill exclut-il d'autres aspects de la conduite individuelle du domaine d'intervention de la société ?
13. Que signifie pour Mill que l'indépendance de l'individu soit "en droit, absolue" ?
14. Comment cette "indépendance absolue" se manifeste-t-elle selon Mill ?
15. Comment Mill définit-il la souveraineté de l'individu ?
16. En quoi cette souveraineté limite-t-elle l'intervention de la société sur l'individu ?